

Bulletin à compléter et à envoyer ou à remettre en main propre, accompagné de votre règlement :

Cotisation annuelle

Don

- Adhérent : 15 €
- famille, bénéficiaire d'un accompagnement : 20 €
(ne donne pas lieu à un reçu fiscal)
- Entreprise ou organisme : 60 €

- Don de : 15 € 30 € 50 €
- 100 € (*soit 34€ après déduction fiscale)
 - 1 000 € (*soit 340€ après déduction fiscale)
 - Autre montant00 €

Mode de règlement

- En espèces**, à adresser à : association L'Arc-en-ciel, 4, rue Edouard Belin 72100 LE MANS, en joignant ce coupon
- par Chèque bancaire**, à l'ordre de : « L'ARC-EN-CIEL »
à adresser à : association L'Arc-en-ciel, 4, rue Edouard Belin 72100 LE MANS, en joignant ce coupon
- par virement bancaire** - titulaire du compte : Assoc. L'Arc-en-ciel – 72100 LE MANS

Domiciliation : CREDIT AGRICOLE ANJOU MAINE

IBAN : FR76 1790 6001 1200 0891 7956 169 / Code BIC : AGRIFRPP879 - en précisant « adhésion/don »

Vos coordonnées

Mlle Mme Mr

Nom :

Prénom :

Organisme :

Tél :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Mail :

- Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Date :/...../2020

Signature :

L'Arc-en-ciel est reconnue d'intérêt général. Vous bénéficiez d'un reçu fiscal pour tout don

Adhérents, particuliers et familles : dons déductibles à hauteur 66 %.

Organismes : dons déductibles à hauteur de 60 % de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 0.5 % du CA. HT